



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 1/10

1 - IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial (et N°AMM) : CLEVER® PJT (N° AMM : 2070149)

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) : Herbicide

1.3 – Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : B.H.S
1, Rue du Gué Malaye
95470 VEMARS
Tél. : 01 34 31 23 23
Mail : fds@bhs.fr

1.4 – Numéro d'appel d'urgence

B.H.S Tél. : 01 34 31 23 23
Fax : 01 34 31 23 24
Horaires d'ouverture : 9h-12h
13h30 - 18h

Mail : fds@bhs.fr

Site Internet : www.bhs.fr

INRS (ORFILA) Tél. : 01 45 42 59 59 (accès aux coordonnées des centres anti-poison français, aide médicale gratuite hors coût d'appel)

Site Internet mentionnant les N° de téléphone des centres anti-poisons français <http://www.centres-antipoison.net/>

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive UE 1999/45/CE

Directive 1999/45/CE

Symbole de danger / catégorie de danger	Phrases de risque
N/ Dangereux pour l'environnement	R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Les textes correspondant aux phrases de risque (phrases R) sont indiqués dans la section 16.

Classification conformément à la décision d'autorisation de mise sur le marché

Directive 1999/45/CE

Symbole de danger / catégorie de danger	Phrases de risque
N/ Dangereux pour l'environnement	R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Les textes correspondant aux phrases de risque (phrases R) sont indiqués dans la section 16.




FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 2/10

2.2 – Eléments d'étiquetage

Classification / Etiquetage selon la Directive sur les préparations dangereuses n°1999/45/CE

		N - Dangereux pour l'environnement
PHRASES DE RISQUE	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
CONSEILS DE PRUDENCE	S2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S23	Ne pas respirer les vapeurs.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S49	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
	S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
	S60	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

SPe4 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important.

En matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés : Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 36, R 41, R 38 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

2.3 – Autres dangers

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 – Mélanges

Type de formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Ce mélange est dangereux. Il contient les composants suivants (composants participants à la classification du mélange ou présents au dessus du seuil de concentration déclarable)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 3/10

Composants	Concentration (en %)	N° CAS N° CE N° Index N° Enregistrement	Classification (1999/45)	Classification (1272/2008)
Flazasulfuron	26.6	/ 104040-78-0 / /	N, R50/53	Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
acide méthyl-naphthalènesulfonique /formaldéhyde, copolymère, sel de sodium	4.9 – 4.6	/ 81065-51-2 / /	Xi – Irritant ; R41	Eye Dam. 1 ; H318
diisopropyl-naphthalènesulfonate de sodium	< 5	/ 1322-93-6 215-343-3 /	Xn – Nocif ; R20/22, Xi – Irritant ; R36/37	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

Les textes correspondant aux mentions de danger (phrases H) et phrases de risque sont indiqués dans la section 16.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 – Description des premiers secours

CONSEILS GENERAUX EN CAS D'INHALATION

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Donner de l'air frais,

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

En cas de troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Bien rincer.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.
Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologue.

EN CAS D'INGESTION

Rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent, en cas de malaise ou de doutes, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

SYMPTOMES AIGUS :

Après inhalation : Effets nocifs improbables.
Après contact avec la peau : Non irritant.
Après contact avec les yeux : Non irritant.
Après ingestion : Effets nocifs improbables.

SYMPTOMES DIFFERES :

Pas d'effets connus.

4.3 – Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident, traiter symptomatiquement. Aucun antidote spécifique connu.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 – Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES

Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique. Eau pulvérisée.

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIES

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 4/10

5.2 – Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de décomposition en cas d'incendie/ d'échauffement : libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex.: vapeurs nitreuses, fluorure d'hydrogène, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

5.3 – Conseils aux pompiers

INSTRUCTIONS

Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

TOUT EQUIPEMENT DE PROTECTION

Gants. Vêtements de protection. Nuages de poussières : appareil respiratoire à air comprimé/oxygène.

SPECIAL POUR LE PERSONNEL

Echauffement/feu : appareil à air comprimé/oxygène.

PREPOSE A LA LUTTE CONTRE LE FEU

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 – Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

PROCEDURES D'URGENCE

Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues.

EQUIPEMENT DE PROTECTION

Voir point 8.2

POUR LES NON SECOURISTES

EQUIPEMENT DE PROTECTION

Gants. Vêtements de protection. Nuages de poussières : appareil respiratoire à air comprimé/oxygène.

POUR LES SECOURISTES

VETEMENTS DE PROTECTION

Voir point 8.2

APPROPRIES

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir également la section 8.

6.2 – Précautions pour la protection de l'environnement

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3 – Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

METHODES ET MATERIEL DE CONFINNEMENT ET DE NETTOYAGE

Empêcher nuage de poussières en recouvrant avec sable/terre. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4 – Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 – Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le dégagement de poussières.
Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.
Observer l'hygiène usuelle.
Tenir l'emballage bien fermé.
Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains après utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 5/10

7.2 – Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour les animaux. Stocker à une température supérieure à - 5°C.
Stockage – à l'abri de	Des agents oxydants puissants. Rayons directs du soleil. Source de chaleur. Gel.
Emballage	Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3 – Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation adéquate du produit, consulter la fiche technique et l'étiquette.

8 - CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètre de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 – Contrôle de l'exposition

CONTROLES TECHNIQUES APPROPRIES : Eviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES MAINS	Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques conforme à la norme EN 374. Matière : Caoutchouc, PVC, Plastique. Dans le cas d'un contact direct prolongé, utiliser par exemple des gants de protection index 6 ; correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374 *
PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition. Par exemple tablier, bottes de protection, vêtement de protection contre les produits chimiques solides* (conforme à la norme EN 13982 pour les produits chimiques solides formant des particules en suspension dans l'air).
PROTECTION DES YEUX	Lunettes de sécurité hermétique conforme à la norme EN 166 *.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Le port d'un équipement de protection respiratoire est conseillé. Par exemple l'utilisation de masque anti-poussières filtre P1*.

MESURES GENERALES DE PROTECTION ET D'HYGIENE

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

* Le choix d'un équipement de protection individuelle doit être déterminé par l'employeur, qu'après une étude sérieuse du poste de travail aboutissant à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible du poste de travail.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Grains Brun
Odeur	Cannelle
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	5.1 à 1 %
Point de fusion / congélation	Aucun renseignement disponible
Point initial d'ébullition	Aucun renseignement disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 6/10

Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	l'éther ; Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible concernant le danger d'incendie direct
Limites/supérieures d'inflammabilité ou limites explosivité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité relative	0.84
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition thermique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes

9.2 – Autres informations

Aucunes données disponibles

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 – Réactivité

Aucun renseignement disponible concernant le danger d'incendie indirect. La matière a une réaction acide.

10.2 – Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 – Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4 – Conditions à éviter

Eviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5 – Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex.: vapeurs nitreuses, fluorure d'hydrogène, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 – Informations sur les effets toxicologiques

Etude sur la substance : Flzasulfuron

TOXICITE AIGUE PAR VOIE ORALE	DL50 rat Dose : > 5000 mg/kg
TOXICITE AIGUE PAR PENETRATION CUTANEE	DL50 rat Dose : > 2000 mg/kg
TOXICITE AIGUE PAR INHALATION	CL50 rat Dose : > 5.99 mg/l/4h



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 7/10

Etude sur le mélange :

TOXICITE AIGUE PAR VOIE ORALE	DL50 rat Dose : > 4800 mg/kg
TOXICITE AIGUE PAR PENETRATION CUTANEE	DL50 rat Dose : > 2000 mg/kg
TOXICITE AIGUE PAR INHALATION	CL50 rat Dose : > 6.17 mg/l/4h
CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU	Aucun renseignement disponible
LESIONS OCCULAIRES GRAVES / IRRITATION DES YEUX	Aucun renseignement disponible
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANEE	Aucun renseignement disponible
MUTAGENECITE DES CELLULES GERMINALES	Aucun renseignement disponible
CANCEROGENEITE	Aucun renseignement disponible
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	Aucun renseignement disponible
TOXICITE SPECIFIQUES POUR CERTAINS ORGANES CIBLES	Aucun renseignement disponible
DANGER PAR ASPIRATION	Aucun renseignement disponible

Conclusion :

- Faible toxicité aiguë par voie orale,
- Faible toxicité aiguë par voie cutanée,
- Faible toxicité aiguë par inhalation,
- Non classé dans les irritants cutanés,
- Non classé comme irritant pour les yeux,
- Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement,
- Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité,
- Non classé pour la cancérogénicité.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 – Toxicité

Etude de toxicité sur la substance : Flazasulfuron

Toxicité pour les poissons	CL50
Espèce	<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)
Dose	22 mg/l
Durée d'exposition	96 h
	CL50
Espèce	<i>Lepomis macrochirus</i>
Dose	> 98 mg/l
Durée d'exposition	96 h
Toxicité pour les daphnies	CE50
Espèce	<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)
Dose	> 106 mg/l
Durée d'exposition	48 h
Toxicité pour les algues	CE50
Espèce	<i>Selenastrum capricornutum</i>
Dose	0.045 mg/l
Durée d'exposition	72 h



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 8/10

Etude de toxicité sur le mélange :

Toxicité pour les poissons	CL50
Espèce	<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)
Dose	> 100 mg/l
Durée d'exposition	96 h
	CL50
Espèce	<i>Lepomis macrochirus</i>
Dose	> 400 mg/l
Durée d'exposition	96 h
Toxicité pour les daphnies	CE50
Espèce	<i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)
Dose	> 100 mg/l
Durée d'exposition	48 h
Toxicité pour les algues	CE50
Espèce	<i>Selenastrum capricornutum</i>
Dose	0.025 mg/l
Durée d'exposition	72 h

Conclusion :

- Peu nocif pour les poissons,
- Peu nocif pour les invertébrés (Daphnia),
- Très toxique pour les algues.

12.2 – Persistance et dégradabilité

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s). Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

12.3 – Potentiel de bioaccumulation

Produit : Aucun renseignement disponible
Flazasulfuron : Log Kow : < 1.5

12.4 – Mobilité dans le sol

Produit : Aucun renseignement disponible
Flazasulfuron : Koc : 46.16

12.5 – Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 – Autres effets néfastes

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO) :

- Produit : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- Flazasulfuron : Non dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n°1005/2009)

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 – Méthodes de traitements des déchets

Dispositions relatives aux déchets : Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE). Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE.

Dispositions relatives aux emballages : Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

METHODES D'ELIMINATION

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 9/10

PRODUIT dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas déverser dans les eaux de surface
Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Réemploi de l'emballage interdit.

EMBALLAGES CONTAMINES Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Eliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique pour les produits dangereux.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 – Numéro ONU : UN 3077

14.2 – Nom d'expédition des Nations unies

ADR : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (flzasulfuron). Code tunnel : E

RID : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (flzasulfuron). Code tunnel : E

IMDG: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (flzasulfuron). EMS: F – A, S-F.

IATA: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (flzasulfuron). EMS: F – A, S-F.

14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 9

RID : Classe 9

IMDG : Classe 9

IATA : Classe 9

14.4 – Groupe d'emballage

ADR: III RID: III IMDG: III IATA: III

14.5 – Dangers pour l'environnement

ADR : Dangereux pour l'environnement,

RID : Dangereux pour l'environnement,

IMDG : Polluant marin,

IATA : Dangereux pour l'environnement,

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune autre préconisation que celle du N° ONU n'est à prendre par l'utilisateur.

14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage - Rubrique des ICPE (France) : 1172

Autorisation de vente : 2070149

Composés organiques volatiles (COV) : 0%



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEVER® PJT

Date de création : Déc. 2007
Date de mise à jour : Octobre 2012
Version : V3/10/12
Page : 10/10

15.2 – Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées dans les sections 2 et 3

- R20/22** Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires :

Cette présente version (V3/10/12) annule et remplace les versions V2, V1 précédentes.

L'ensemble des sections a été modifié par rapport à l'ancienne version.

Cette fiche de données sécurité a été révisée selon le nouveau format du règlement (CE) N° 453/2010.

Utilisation : Se conformer strictement aux préconisations techniques portées sur l'étiquetage du produit.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'empêche pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et l'utilisation du produit pour lequel il est seul responsable.

Réserve de responsabilités :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources exactes. Toutefois, la société B.H.S. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'adéquation de cette information. L'utilisateur du produit est responsable de vérifier l'adéquation de cette information quant à ses applications particulières.